

Délibération du 31 janvier 2025

décision

N° 2025-05 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour les travaux de raccordement électrique entre l'UVETD et le nouveau centre de tri de Savoie Déchets

- Date de convocation : le 24 janvier 2025
- Date de publication : le 7 février 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 janvier 2025 s'est réuni le 31 janvier 2025 à 16 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 26, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Néant

EXCUSES : 13

SARTORI Walter
GIRAUD Murielle
VAN STRAATEN Nicolas
FABRE Maryse
GIRARD Marc
RUFFIER-LANCHE René
MAITRE Florian
TAIN Daniel
VIGUET-CARRIN Françoise
BRUNIER Thierry
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
ROUGEAUX Jean-Pierre

ABSENTS : 8

LEOUTRE Jean-Marc
BRUN Pierre
BARBIER Marie-Claire
GUIGUE Thibaut
THEVENON Raphaël
DANIS Georges
AMET Yannick
SPIGARELLI Lucien

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 18

BENEVISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent
JOLY Max
BLANQUET Denis
DRIVET Jean-Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
RAUCAZ Christian
ZOCCOLO Alain
DAL BIANCO Serge
CHEMIN François
CECILLE Joël
VARESANO José
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 8

HACHET Valentin
FANTIN Philippe
FAUGE Alexandre
DESMARETS Xavier
REYNAUD Claude
AUGEM Jean-Michel
JACOB Christian
VIBERT Christian

Délibération du 31 janvier 2025

décision

N° 2025-05 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour les travaux de raccordement électrique entre l'UVETD et le nouveau centre de tri de Savoie Déchets

Monsieur Arthur BOIX NEVEU, vice-président, rappelle que le nouveau centre de tri de Savoie Déchets sera construit en face de l'UVETD existante.

Le nouveau centre de tri consommera plus d'électricité que l'actuel et les panneaux photovoltaïques permettront de couvrir 19% des besoins électriques. L'excédent de production d'électricité de l'UVETD serait la plupart du temps suffisant pour couvrir la consommation électrique du centre de tri.

Après avoir été relativement stable dans les années 2010, le marché de l'électricité est devenu très fluctuant depuis le début du conflit en Ukraine, fin 2021. Les coûts d'achat d'électricité sont actuellement élevés et constituent une part significative des coûts d'exploitation du centre de tri.

Aussi, afin de garantir une alimentation en électricité du centre de tri à un cout maîtrisé et stable, Savoie Déchets souhaite profiter de l'électricité produite par l'UVETD pour alimenter le centre de tri. Pour cela, un câble doit être tiré pour traverser la voie publique séparant les deux installations et des nouvelles cellules haute tension doivent être installées sur le deux sites.

Sur ces bases, il convient de lancer une consultation, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de la conclusion d'un marché de travaux pour le raccordement électrique du nouveau centre de tri à l'UVETD.

Le montant prévisionnel des travaux envisagés est de 190 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 Octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation en vue de la conclusion d'un marché de travaux de raccordement électrique du nouveau centre de tri à l'UVETD

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de travaux et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

